

**DEMANDE D'AUTORISATION  
ENVIRONNEMENTALE  
D'EXPLOITER UNE INSTALLATION  
TERRESTRE DE PRODUCTION  
D'ELECTRICITE A PARTIR DE  
L'ENERGIE MECANIQUE DU VENT  
COMPRENANT  
6 AEROGENERATEURS &  
UN POSTE DE LIVRAISON.**

---oo0oo---

Demandeur : SARL « LES TROIS POIRIERS »

---oo0oo---

Commune concernée : TARTIERS (Aisne)

---oo0oo---

**CONCLUSIONS**

---oo0oo---

## 1 - PREAMBULE

• Au sein des territoires, l'éolien constitue un catalyseur pour la transition énergétique des régions. De nombreuses collectivités (Communes, Départements, Régions) se mobilisent pour le développement de cette technologie. Acteurs privés ancrés dans les territoires, syndicats d'énergie, entreprises locales de distribution et élus locaux s'engagent pour permettre l'implantation réussie des parcs éoliens afin d'en faire des signaux forts, modernes et emblématiques du dynamisme local.

En tant qu'activité économique, une installation éolienne génère différents revenus fiscaux, au titre notamment des taxes foncières, de la Cotisation Foncière des Entreprises, de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises et de l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux. Ces revenus fiscaux sont de l'ordre de 10 à 15 000 euros pour chaque MW raccordé et par an, qui sont redistribués entre les différentes collectivités en fonction principalement du régime fiscal de l'établissement public de coopération intercommunale auquel appartient la commune d'implantation.

Ainsi, le développement d'un parc éolien sur un territoire permet souvent l'émergence de projets locaux porteurs d'avenir : chaufferies au bois, réhabilitation des bâtiments publics et touristiques, réfection des routes, maintien de services publics, mise en place de circuits courts d'approvisionnement alimentaire, etc...

En 2020, l'éolien a ainsi représenté près de 8% de la production d'électricité nationale, ce qui en fait la 3ème source derrière le nucléaire et l'hydroélectricité. Avec plus de 1 GW de capacité éolienne supplémentaire en 2020, le parc installé atteint ainsi près de 18GW mi-2021.

*(Source Observatoire de l'éolien 2021 - Septembre 2021 - Capgemini Invent.)*

## 2 - GENESE DOSSIER

• A partir de 2016

☞ Prises de contact avec différentes communes au Nord-Ouest de l'agglomération de SOISSONS dont TARTIERS

• Dès 2017

☞ Un avant projet a été présenté au conseil municipal de TARTIERS,

☞ Une visite d'un parc éolien en exploitation

☞ Identification foncières et signature des premiers contrats fonciers

☞ Lancement des premières consultations sur la faisabilité du projet sur le secteur

☞ Recentrage du projet sur TARTIERS et définition de la zone d'implantation potentielle

☞ Démarrage des premières expertises écologiques sur le terrain

• 2018/2020 :

☞ Mise en place d'un mat de mesures pour la mesure potentiel éolien et l'activité chiroptérologique en altitude

• 2018 :

☞ Lancement de l'étude paysagère, avec l'analyse des sensibilités paysagères et patrimoniales du site

☞ 1ère session de mesures de l'état initial de l'environnement sonore

• 2019

☞ Présentation au conseil municipal des premiers retours sur la faisabilité du projet sur la zone étudiée

☞ 2ème session de mesures de l'état initial de l'environnement sonore du site

☞ Campagne de prises de vues pour les photomontages

- ✚ Présentation au conseil municipal des différentes variantes d'implantation étudiées en fonction des enjeux du secteur et choix du principe d'implantation finalement retenu.
- ✚ Sessions de permanences publiques en mairie et réunion d'information sur le projet avec les élus des communes voisines
- ✚ Distribution d'une lettre d'information aux riverains
- Fin 2019 début 2020
- ✚ Finalisation des études écologiques, paysagères et acoustique et du dossier de demande d'autorisation environnementale
- 2020
- ✚ Délibération favorable du conseil municipal pour la signature d'une convention
- ✚ Dépôt des dossiers administratifs
- ✚ Demande de compléments à la DREAL
- ✚ Avis MRAe
- ✚ Expertises écologiques complémentaires sur le terrain
- Début 2021
- ✚ Campagne de prises de vues complémentaires pour les photomontages
- Mai 2021
- ✚ Dépôt des compléments
- Concertation avec le public
- ✚ Participation et échanges avec les élus
- ✚ Lettre d'information à destination de la Population (Octobre 2019)
- ✚ Divers articles de presse (Dont celui du 30/09/2019)
- ✚ Permanences publiques les 25 et 28 Septembre 2019

### **3 - LE PROJET**

- Cette enquête publique est relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la S.A.R.L. « Les 3 POIRIERS » (L3P) concernant la construction et l'exploitation d'une installation de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent sur la commune de TARTIERS (02 – Aisne)
- Il s'agit d'un projet de parc éolien de TARTIERS (02 – Aisne) qui comprendra 6 aérogénérateurs d'une hauteur de 180 mètres et un poste de livraison.
- La puissance nominale est de 4,2 MW et la production annuelle du parc est estimée à 58,6 Gwh.
- La Société VENTIS SA est porteuse du projet et se charge de le développer pour le compte de la SARL « Les 3 POIRIERS ».
- Comme indiqué dans le Décret n° 2011-984 le 23 Août 2011 et de l'Arrêté du 26 Août 2011 , les éoliennes appartiennent à la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement au titre de la rubrique 2980 .
- Le dossier soumis à l'enquête publique est complet :
  - ✚ Il comprend les pièces administratives (Avis de certaines administrations)
  - ✚ Le dossier d'enquête (Un peu plus de 1750 pages) avec notamment les avis de la DREAL et de la MRAe

#### 4 - LE DEROULEMENT DE L'ENQUETE

- L'enquête s'est déroulée réglementairement du 17 Novembre 2021 à 09 heures 00 au 20 Décembre 2021 à 12 heures 00 soit pendant 34 jours consécutifs.
- Aucun incident notable ne s'est produit pendant toute la durée de l'enquête, les membres des associations contre « L'éolien » et plus particulièrement à TARTIERS (02) se sont montrés toujours courtois même si une tension est palpable entre eux et la municipalité.
- Les permanences se sont tenues :

LIEUX	JOURS	DATES	HORAIRES
Mairie de TARTIERS	Mercredi	17 Novembre 2021	09 heures 00 à 12 heures 00
Mairie de TARTIERS	Samedi	27 Novembre 2021	09 heures 00 à 12 heures 00
Mairie de TARTIERS	Vendredi	3 Décembre 2021	15 heures 00 à 18 heures 00
Mairie de TARTIERS	Samedi	11 Décembre 2021	09 heures 00 à 12 heures 00
Mairie de TARTIERS	Lundi	20 Décembre 2021	09 heures 00 à 12 heures 00

- La mairie ayant des horaires d'ouverture trop restreints et dans le but d'apaiser les tensions une demie journée supplémentaire d'information a été accordée aux membres des associations pour faciliter l'échange et la consultation du dossier. Celle-ci s'est déroulée le Samedi 18 Décembre 2021 de 08 heures 30 à 12 heures 00.
- Toutes les permanences ont débuté avant l'heure prévue et se sont terminées toujours après les horaires déterminés afin de recevoir un maximum de personnes pour qu'elles puissent s'exprimer.
- Au cours de cette enquête, le décompte suivant a pu être établi :

TYPE D'OBSERVATIONS	Nombre	Anonyme	Pièces Jointes
Observations sur Registre Dématérialisé	80	Dont 38	8 (Pièces accompagnant l'observation)
Mails reçu sur le site de Registre Dématérialisé	9		2 (Pièce accompagnant le mail)
Observations sur le Registre Papier 51 personnes reçus dont certaines à plusieurs reprises	31		16 (Placées en annexe)
Courriers Reçus	3		3 (Placées en annexe)
Messages Reçus (Boîte commissaire enquêteur)	5		5 (Placées en annexe)
Documents remis par la Mairie	2		1 (Placés en annexe) 1 (Placés en pièces administratives)

- Tous les documents qui ont été remis et transmis ont été cotés et joints dans le dossier d'enquête

## **5 – AVIS DES COMMUNES CONCERNEES**

- Seule la commune de CUTRY a transmis une délibération du conseil municipal pour l'arrêt de tous les projets éoliens dans la région.

### **↳ Nota**

- Le président du GrandSoissons s'est également exprimé contre le projet éolien de TARTIERS puisque celui-ci risque de nuire au développement économique de la zone d'activité du Plateau.

En effet il est projeté de déplacer l'aérodrome de SOISSONS-COURMELLES pour l'implanter sur VAUXREZIS. Ce déplacement permettrait de libérer du foncier dans la zone du plateau et donc favoriser l'installation d'entreprises.

Le projet éolien de TARTIERS n'est pas compatible avec l'installation de l'aérodrome sur VAUXREZIS en raison de sa proximité et de la sécurité des aéronefs dans les phases d'approche.

- Le conseil communautaire de la communauté de commune de Retz-en-Valois dont dépend TARTIERS, s'est également exprimé contre le projet qui risque de nuire au paysage (Monuments, sites et richesse de la région)

## **6 - LE DOSSIER MIS A LA DISPOSITION DU PUBLIC**

- Tout le dossier, même s'il est volumineux, il est très facile de lecture et le sommaire en début de chaque pièce, permettait à chacun de pouvoir comprendre et visualiser ce que était recherché.
- Le dossier mis à la disposition du public est conforme aux dispositions du Code de l'environnement.

## **7 – CONCERTATION AVEC LA POPULATION**

- La population notamment les membres des associations mettent en avant le manque de transparence de la municipalité sur le projet et ils se plaignent de ne pas y être associés.
- La genèse un peu plus haut indique que la consultation a été faite réglementairement.
- Un recours devrait être fait contre une délibération qui s'est déroulée lors d'un conseil municipal. Le préfet a été saisi avec toute la documentation nécessaire. Une partie des pièces se trouvent dans le dossier d'enquête (Cf annexe 16 – Mémoire).

## 8 – LE PROJET EOLIEN

- Le projet éolien est prévu sur des terres agricoles actuellement utilisées pour la culture des betteraves.

Les terres se trouvent sur un plateau surplombant plusieurs communes et traversées par la D 6 axe reliant SOISSONS à NOYON.

Les éoliennes d'après le projet se trouveront à plus de 200 mètres à bout de pales des parties boisées

Aucun bâtiment de TARTIERS ne se trouvera à une distance inférieure à 800 mètres des premières éoliennes.

Le plus proche bâtiment qui est sur la commune de VEZAPONIN se trouve à 727 mètres de l'éolienne E1 et en contrebas.

## 9 – LES AUTRES PROJETS EOLIENS

- D'autres projets sont en cours sur :

✦ CROUY-CUFFIES (02) – 4 machines – distance de TARTIERS : 5,5 kilomètres

✦ LEURY (02) – 4 machines – distance de TARTIERS : 6,3 kilomètres

✦ SELENS-VEZAPONIN (02) - 6 machines – distance de TARTIERS : 3,4 kilomètres

✦ AUTRECHES (60) – 4 machines – distance de TARTIERS : 7,6 kilomètres.

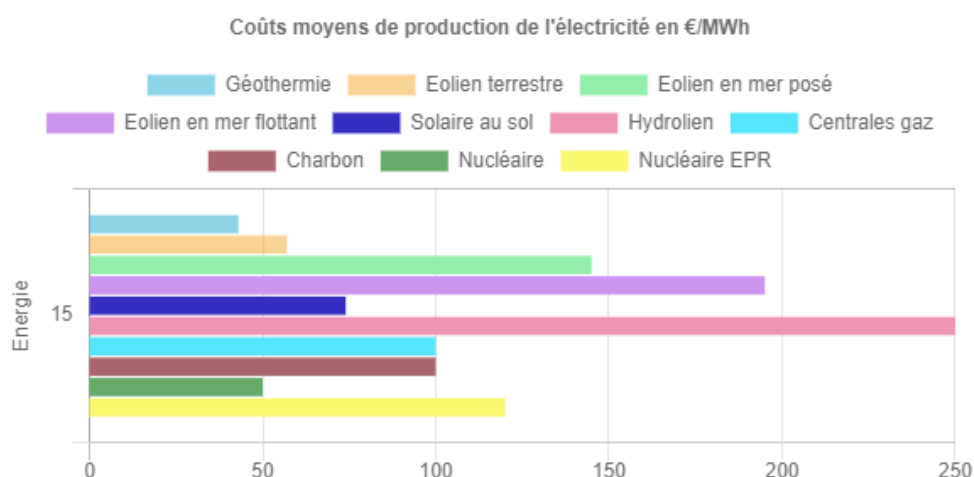
### MENTION DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

- Le nombre de parcs prévu dans un secteur aussi restreint risque de produire un effet d'encerclement de certaines communes et l'impact au niveau des différents sites historiques ou touristiques risque d'être importants.

## 10 - LES AVANTAGES ET INCONVENIENTS DE L'EOLIEN

Depuis des siècles , l'homme utilise l'énergie du vent pour faire avancer les bateaux, moulin du grain ou pomper de l'eau. Cette source d'énergie nous permet maintenant à produire de l'électricité. Il s'agit d'une énergie primaire (Vent) inépuisable et gratuite.

Sur la commune de TARTIERS sur le plateau du Soissonnais, il s'agit de l'implantation de 6 aérogénérateurs, d'une hauteur de 180 mètres, de 4, 2 MW de puissance unitaire, soit une puissance globale maximale de 25,2 MW et une production annuelle estimée à 58,6 GWh. Ce parc contribue à la déclinaison des objectifs fixés par la loi de transition énergétique.



## LES AVANTAGES

- ✦ C'est une énergie renouvelable non polluante qui ne nécessite aucun carburant, ne crée pas de gaz à effet de serre, ne produit pas de déchets toxiques ou radioactifs.
- ✦ L'énergie éolienne produit de l'électricité, sans dégrader la qualité de l'air, sans polluer les eaux (pas de rejet dans le milieu aquatique, pas de pollution thermique), sans polluer les sols (pas de suie, pas de cendres)
- ✦ En luttant contre le changement climatique l'énergie éolienne participe à long terme au maintien de la biodiversité des milieux naturels.
- ✦ Bien que non neutre en carbone, elle présente un bilan d'émission de gaz à effet de serre faible. Selon l'Ademe, l'agence de la transition écologique, l'éolien émet 7 grammes de CO<sup>2</sup> pour 1 kWh d'électricité produit contre 1060 grammes pour le charbon.
- ✦ La production d'électricité des Eoliennes surtout dans notre région suit notre consommation d'énergie, le vent souffle plus souvent en hiver, saison où la demande d'électricité est la plus forte.
- ✦ Le parc éolien sera installé sur des terres agricoles (culture de la betterave). L'activité agricole pourra continuer autour des mats du parc éolien.
- ✦ Le parc va se trouver dans une zone peu urbanisée avec une facilité d'accès au site. Les chemins et routes seront renforcés à cet effet pour faciliter le passage des divers véhicules. La densification de la population dans le secteur n'est pas très importante 19 habitants au km<sup>2</sup> sur TARTIERS. Sur les autres communes proches la densification varie entre 7,6 habitants au km<sup>2</sup> pour BIEUXY à 39 habitants au km<sup>2</sup> sur CUISY EN ALMONT.
- ✦ Les habitations se situeront à plus de 500 mètres des éoliennes. La plus proche au Nord de l'éolienne E1 sera à 727 mètres et en contrebas du site. La première habitation de la commune de TARTIERS se trouvera à 806 mètres de l'éolienne E 5. Seules 5 habitations se trouveront dans un périmètre de 1 kilomètre des installations.
- ✦ Le poste de livraison va se trouver dans la commune et il n'y a aucune contrainte technique particulière au raccordement au réseau électrique. A côté du poste de livraison et légèrement plus haut se trouve la réserve d'eau de la commune. Il n'y a aucune contre indication et danger particulier.
- ✦ L'option choisie par VENTIS SA est d'ériger les mats à plus de 200 mètres à bout de pale des bois et bosquets au Nord et à l'Ouest du parc de manière à limiter l'impact avec les différentes espèces de chiroptères.
- ✦ Un parc éolien prend peu de temps à construire et son démantèlement garantit la remise en état du site original. Un avis joint à la convention entre VENTIS SARL et la commune atteste de la remise en état du site lors de l'arrêt définitif du parc éolien des « Trois Poiriers »
- ✦ L'étude de dangers pour le parc éolien des « Trois Poiriers », indique que les accidents majeurs identifiés en terme de risque constituent un risque acceptable pour les personnes exposées.
- ✦ L'étude paysagère a pris en compte les monuments historiques  
Sur l'aspect patrimoine historique et culturel ;  
Pour le site du Château de COUCY LE CHATEAU AUFFRIQUE, la prégnance du projet situé à une dizaine de kilomètres du site a été jugée très faible dans le paysage sur base des critères objectifs en vigueur par les paysagistes.

Pour l'aire d'étude des 100 monuments historiques, ils sont en grande majorité nichés aux creux des vallées ou dissimulés dans la trame bâtie. L'état initial a mis en évidence des sensibilités allant de très faible à faible.

Pour les 15 sites protégés identifiées à l'état initial, les sensibilités vont de nulle à très faible

### Retombées économiques

↵ Les propriétaires fonciers reçoivent en paiement de l'utilisation de leur terre, des sommes qui augmentent ainsi leur revenu et largement au dessus des revenus issus de la production de la betterave.

↵ La commune bénéficiera d'indemnités foncières liées au parc éolien ;  
Pour les chemins existants, les chemins créés , l'enfouissement du câble,  
La redevance annuelle correspondant au surplomb des chemins par les pales  
La redevance annuelle liées par l'implantation d'un poste de livraison  
La commune bénéficiera de mesures d'accompagnement , une enveloppe unique correspondant à 35.000 €uros par éolienne installée

↵ En tant qu'activité économique, une installation éolienne génère différents revenus fiscaux, au titre notamment des taxes foncières, de la cotisation foncière des entreprises, de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises et de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux. Ces revenus fiscaux sont de l'ordre de 10 à 15 000 euros pour chaque MW raccordé et par an, qui sont redistribués entre les différentes collectivités, région des Hauts de France, département de l'Aisne, communauté de communes de Retz en Valois à VILLERS COTTERETS et la commune de TARTIERS.

↵ Données économique liées à l'emploi pour les Hauts de France

Etude et développement 490

Fabrication de composant 390

Ingénierie et construction 700

Exploitation et maintenance 560

Pour ce style d'éolienne les mats sont fabriqués dans l'Oise sur le site de LONGUEIL SAINTE MARIE,

Les phases préparations, terrassements etc.... seront effectuées par des entreprises de la région comme par exemple EIFFAGE

Le béton et autres matières nécessaires seront fournis par des Sociétés locales.

↵ La Société VENTIS S.A. ne pouvant dédommager les riverains et diminuer le montant des factures d'électricité , elle propose un dispositif de « Crowd-lending ». Il s'agit d'un financement participatif, outil de collecte de fonds fonctionnant sur une plate forme internet et permettant à un ensemble de contributeurs de choisir collectivement le financement d'un projet. Il s'agit de faciliter le financement de la transition énergétique en proposant de financer un projet à travers de prêts pour un investissement rentable et non de solliciter des dons pour des projets économiquement non viables.

### **LES INCONVENIENTS**

↵ L'énergie éolienne est une énergie intermittente puisqu'elle dépend de la météo. En effet les vents sont difficiles à anticiper et il faut savoir que si une éolienne à besoin d'un vent minimum pour démarrer, elle s'arrêtera de fonctionner en cas de vents forts. Donc le quota prévisible pour un parc ne sera pas forcément atteint.

↵ Les oiseaux ne distinguent pas les pales d'éoliennes lorsqu'elles sont en rotation et entrent donc en collision avec elles. Il y a un risque également pour une certaine population d'oiseaux migrateur comme les cigognes qui empruntent régulièrement le couloir du département de l'Aisne. Elles se posent régulièrement dans la région pour faire une halte.



☞ Les différentes populations de chiroptères est également en danger, même si les pales des éoliennes se trouvent à plus de 200 mètres des lignées boisées.  
Le pétitionnaire indique qu'un système de bridage pour les chauve-souris sera installé selon les modalités adaptées aux espèces locales.  
Ce système est éprouvé depuis plusieurs années et a prouvé son efficacité à réduire les risques de collision.

La mortalité liée aux éoliennes est sans commune mesure avec celle liée à la circulation routière, aux lignes électriques, aux baies vitrées, à la chasse, aux pesticides et insecticides, aux marées noires ou à la disparition des milieux favorables aux oiseaux.  
La ligne électrique à haute tension tue par exemple plusieurs dizaines d'oiseaux par kilomètres .

☞ La perte de la valeur immobilière dans la commune de TARTIERS ou les communes environnantes. Même si le sujet n'est pas vraiment abordé par les agences immobilières, il est certain que les acquéreurs d'éventuelles propriétés seront attentifs aux projets éoliens qui seront à proximité et il est indéniable qu' il y aura un impact sur l'aspect financier.

☞ Des effets sur le paysage (Esthétique) qui génère des frustrations chez la population. La plupart des habitants viennent des villes pour s'installer à la campagne pour gagner une certaine qualité de vie. Ils veulent éviter les villes par le nombre des constructions, l'artificialisation des sols, le bruit et la densité de population. Ils font toutefois des sacrifices pour cette qualité de vie, puisqu'ils empruntent plus souvent et sur des trajets plus long le véhicule pour les déplacements nécessaires (Travail, Santé, éducations et commerces), chose qu'en ville la majeure partie est très proche du domicile.

☞ Un impact visuel important pour la commune de TARTIERS ce qui est la principale préoccupation des riverains et des habitants des communes environnantes. Il est reproché à l'éolien de défigurer le paysage. Ils ne peuvent se promener dans les chemins de la campagne sans que le regard croise et soit attiré par une éolienne. Pour les Sociétés, ce critère ne paraît pas recevable.

☞ Préoccupation des habitants des différentes communes sur la possible prolifération des parcs dans un même secteur qui risque de créer un effet d'encerclement. En effet plusieurs projets sont en cours dans la région SOISSONS, VEZAPONIN et AUTRECHES. La multiplicité des parcs risque de créer un effet d'encerclement de certaines communes et la pollution visuelle risque d'être importante.

☞ Les habitants font état de l'aspect sonore d'un parc éolien occasionné par le bruit sourd des pales d'éoliennes lorsqu'elle brasse l'air.  
Le pétitionnaire s'engage à vérifier les niveaux sonores par des mesures sur site dès la mise en service du projet et de prendre toutes les mesures qui s'imposeraient.

☞ Des habitants de communes proches de parcs éoliens se plaignent de troubles physiologiques, pouvant être provoqués par des éoliennes, tels que maux de tête, insomnies. Il s'agit d'un mal difficile à prouver et qui proviendrait du bruit inaudible des éoliennes. Les animaux dont les vaches laitières seraient sensibles à ce phénomène.

☞ Les flashes lumineux de jour (Lumière blanche ) et de nuit (Lumière rouge) qui peuvent déranger et attirer l'attention de l'homme comme certaines espèces de volatiles qui sont attirés par les flash lumineux.

✂ L'effet stroboscopique des éoliennes risque de toucher certaines communes au Nord (VEZAPONIN), à l'Est (BIEUXY) et à l'Ouest (NOUVRON VINGRE). L'ombre pourra donc être gênante pour certains individus lorsqu'elle sera projetée sur les résidences les plus proches du site.

Pour TARTIERS, les habitants se trouvant au Sud des installations, il ne devraient pas être touchés par ce phénomène.

✂ Artificialisation des sols sur le plateau qui pourra générer des écoulements d'eau ou autre lors de fortes précipitations dans les communes en contrebas du site (VEZAPONIN par exemple).

✂ Le GrandSoysons agglomération a pour objectif de déplacer l'aérodrome de Soysons/Courmelles qui se situe dans le prolongement du parc d'activité du « Plateau » implanté principalement sur la commune de PLOIZY (02). Le déplacement permettrait de libérer du foncier qui sera disponible pour des éventuels investisseurs dans le but de créer d'entreprises ou autres susceptibles, facteur d'emplois dans le bassin du Soissonnais.

Le projet consiste à le déplacer sur la commune de VAUXREZIS (02), non loin de TARTIERS.

Le projet éolien de TARTIERS serait donc incompatible avec l'aérodrome puisqu'il se trouverait dans le couloir d'approche des aéronefs.

Dans l'immédiat le déplacement paraît compliqué puisque l'un des propriétaires de parcelles sur lesquelles l'aérodrome devrait s'implanter à VAUXREZIS (02) est le même qui possède certaines parcelles où le projet éolien devrait se construire sur TARTIERS.

La DGAC ayant émis initialement un avis défavorable sur le projet éolien est revenue sur sa décision en émettant un avis favorable pour les « Trois Poiriers »

## 11 – AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

• Après avoir :

- ✂ vérifié le dossier d'enquête et sa légalité
- ✂ étudié et analysé tous les éléments du dossier mis en enquête et ses annexes
- ✂ constaté le respect des mesures d'affichage
- ✂ visité le site et les pourtours
- ✂ reçu et échangé avec le public
- ✂ échangé avec le Maire de la commune et certains adjoints
- ✂ échangé avec le porteur du projet et son adjoint
- ✂ consulté tous les documents remis ou transmis

• Compte-tenu des éléments suivants :

- ✂ que le projet de la SARL « Les Trois Poiriers » porté par VENTIS SA est réalisable et qu'il respecte toutes les prescriptions des autorités
- ✂ qu'il répond à la volonté des pouvoirs publics
- ✂ que toutes les demandes de la MRAe et de la DREAL ont obtenu des réponses adaptées
- ✂ que les études d'impacts ne font pas ressortir problème particulier
- ✂ que la direction de l'aviation civile dans son avis du 16 juin 2021 accorde son autorisation puisque l'abandon de l'aérodrome de SOISSONS-COURMELLES n'est pas acté définitivement
- ✂ qu'aucun élément légal ou autre ne s'oppose à l'implantation des éoliennes
- ✂ qu'il n'y a aucun élément concret susceptible d'empêcher l'implantation du parc
- ✂ que pour le moment aucune procédure est en cours concernant une délibération du conseil municipal de TARTIERS et de sa légalité
- ✂ que l'implantation des différents parcs prévus sont soumis à enquête et que chaque parc n'est pas susceptible d'aboutir.
- ✂ que le dispositif « CROWD-LENDING » proposé par VENTIS SA paraît intéressant à la place d'un dédommagement

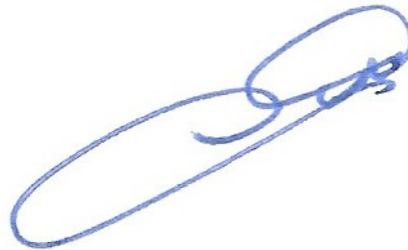
- Que les avantages sur le projet du parc éolien sont largement plus favorables que les inconvénients.

Il serait toutefois judicieux d'apporter une aide ou conseils pour la création d'aménagements afin atténuer la visibilité du parc pour certaines habitations de la commune de TARTIERS ou des communes voisines. Cette aide pourrait faciliter l'acceptation du parc pour une partie de la population.

- En conséquence et objectivement  
✉ j'émet un **AVIS FAVORABLE** à l'autorisation d'exploiter une installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent comprenant six aérogénérateurs et un poste de livraison sur la commune de TARTIERS, projet de la SARL « Les Trois Poiriers » porté par VENTIS SA.

Fait et clos à ROCOURT SAINT MARTIN, le 3 Mars 2022

Le Commissaire Enquêteur



**Nota :**

*Par courrier émanant du Tribunal Administratif d'AMIENS en date du 21 Février 2022, il a été demandé au commissaire enquêteur de compléter les conclusions relatives au projet en y incluant les arguments relatifs aux avantages et inconvénients. Cette sollicitation fait suite à la demande de l'autorité administrative de l'Aisne.*